



Département de l'Ain  
Arrondissement Bourg en Bresse  
Commune de Villars les Dombes

## DECISION DU MAIRE

Accusé de réception en préfecture  
001-210104436-20241002-DEC2406-AR  
Date de télétransmission : 02/10/2024  
Date de réception préfecture : 02/10/2024

Date

19/09/2024

Objet : *marché de maîtrise d'œuvre pour la  
construction d'une tribune couverte pour le stade de  
rugby*

Numéro

DEC2406

Le Maire de la Commune de VILLARS LES DOMBES,

**VU** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le projet de création d'une tribune couverte pour le stade de rugby

**VU** la proposition financière du cabinet CHANEAC ARCHITECTE SARL d'un montant de 28 908,00 €TTC,

## DECIDE

De signer le marché d'un montant 28 908,00 €TTC pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une tribune couverte pour le stade de rugby.

Fait à Villars-les-Dombes,  
Le 19 septembre 2024

Le Maire,  
Pierre I

